

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2025

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1 - écart de remuneration (en %)	1	3,1	36	40	40
2 - écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	8	35	35	35
3 - indicateur d'écart de taux de promotions : NON CONCERNÉ CAR -250 SALARIÉS					
4 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0			15	0
5 - nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			76		85
INDEX (sur 100 points)			89		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.

Mesures correctives : une enveloppe de 0,5 % de la masse salariale a été dédiée en Avril 2025 à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au moment des mesures individuelles annuelles.